



---

Distribution: générale	Point 8 de l'ordre du jour
Date: 13 mai 2019	WFP/EB.A/2019/8-A/2
Original: anglais	Questions opérationnelles – Plans stratégiques de pays
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Projet de pPlan stratégique de pays — Bénin (2019-2023)

Durée	1 <sup>er</sup> juillet 2019-31 décembre 2023
Coût total pour le PAM	129 476 091 dollars É.-U.
Marqueur de l'âge et de l'égalité femmes-hommes*	3

\* <http://gender.manuals.wfp.org/en/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

### Résumé

Avec un produit intérieur brut de 9,27 milliards de dollars en 2017 et un indice de la faim dans le monde de 24,4 en 2017, la République du Bénin est un pays à faible revenu et à déficit vivrier, qui est parvenu à réduire la malnutrition chronique mais se heurte encore à des problèmes de développement, parmi lesquels l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les inégalités de genre. L'émaciation, le retard de croissance et les carences en micronutriments continuent de toucher une grande partie de la population, à des degrés divers selon les régions et entre les localités rurales et urbaines.

Le plan stratégique de pays proposé pour 2019–2023 permettra au PAM de se repositionner pour passer de la prestation d'une assistance directe à un rôle de consultant et de catalyseur, en aidant le Gouvernement à concevoir et à mener un programme national intégré d'alimentation scolaire utilisant la production locale.

Sur la base d'un examen stratégique Faim zéro réalisé en 2018, des évaluations et des enseignements tirés, et conformément aux priorités gouvernementales, le PAM adoptera une approche intégrée pour aider le Gouvernement à lutter contre l'insécurité alimentaire des ménages, des communautés et des individus, en s'attaquant à ses causes profondes par un

---

#### Coordonnateurs responsables:

M. A. Dieng  
Directeur régional  
Afrique de l'Ouest  
courriel: [abdou.dieng@wfp.org](mailto:abdou.dieng@wfp.org)

M. G. Adoua  
Directeur de pays  
courriel: [guy.adoua@wfp.org](mailto:guy.adoua@wfp.org)

programme d'alimentation scolaire fondé sur une approche intégrée, à dimension nutritionnelle et multisectorielle (englobant la protection sociale, l'éducation, la santé, l'agriculture, l'hygiène et l'assainissement); une assistance nutritionnelle qui privilégie la prévention de la malnutrition, y compris les carences en micronutriments chez les enfants et les filles et les femmes enceintes ou allaitantes; et le renforcement des capacités institutionnelles au moyen de l'alimentation scolaire utilisant la production locale comme point d'entrée pour stimuler la production alimentaire locale, et en particulier pour soutenir les petits exploitants agricoles, notamment les femmes.

Le renforcement des capacités institutionnelles en fonction de la demande est un volet essentiel de l'approche du PAM, qui s'emploiera dans le cadre de partenariats à être le plus efficace possible.

Le plan stratégique de pays est conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030, au Plan national de développement pour 2018–2025 et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2019–2023 établi pour le Bénin. Il contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17 et aux résultats stratégiques 1, 2 et 3 du PAM grâce aux trois effets directs stratégiques suivants:

- *Effet direct stratégique 1:* Les populations vulnérables, y compris les enfants d'âge scolaire, ont accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante et aux services sociaux de base tout au long de l'année.
- *Effet direct stratégique 2:* D'ici à 2023, l'état nutritionnel des populations vulnérables, y compris des enfants de moins de 5 ans, des adolescents et des filles et des femmes enceintes ou allaitantes dans les zones ciblées, s'améliore conformément aux objectifs nationaux.
- *Effet direct stratégique 3:* D'ici à 2023, les institutions nationales et locales disposent de capacités accrues et de systèmes inclusifs plus efficaces pour atteindre l'objectif de développement durable 2, notamment en matière de repas scolaires intégrés et d'alimentation scolaire.

Le PAM adoptera une démarche faisant intervenir tous les secteurs de la société<sup>1</sup> et s'appuiera sur des partenariats avec les institutions financières nationales, régionales et internationales, les organismes des Nations Unies, la société civile et les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires et le secteur privé pour lutter contre la faim et la malnutrition au Bénin. Le plan stratégique de pays pour 2019–2023 posera des jalons pour un renforcement total des capacités, un soutien en matière d'élaboration des politiques et une action de sensibilisation qui figureront dans les plans stratégiques de pays au-delà de 2030.

Le plan stratégique de pays résulte d'un vaste processus consultatif mené dans le pays auquel ont participé toutes les parties prenantes, dont le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, les donateurs, les organisations non gouvernementales et autres partenaires des secteurs public et privé. Il répond également aux priorités définies lors de l'examen stratégique Faim zéro réalisé en 2018.

---

<sup>1</sup> Une approche globale de la consommation et de la production durables s'impose si l'on veut remédier aux effets rebonds négatifs et les prévenir. La démarche englobant l'ensemble de la société exige de faire intervenir non seulement les pouvoirs publics, mais aussi les parties prenantes locales et nationales, et de prévoir un important volet de renforcement des capacités pour aider les communautés à mener et à soutenir leur propre lutte contre la faim.

**Projet de décision\***

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Bénin (2019–2023) (WFP/EB.A/2019/8-A/2) pour un coût total de 129 476 091 dollars É.-U.

En mode révision

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## 1. Analyse de la situation

### 1.1 Contexte national

1. Le Bénin est un pays à faible revenu<sup>2</sup> et à déficit vivrier<sup>3</sup> dont la population, estimée à 10,9 millions d'habitants, est essentiellement rurale<sup>4</sup>. La plupart des habitants vivent dans le sud, la concentration la plus forte se situant sur le littoral atlantique. Le nord est peu peuplé, et la densité démographique est plus importante à l'ouest. Plus de la moitié de la population a moins de 18 ans.
2. En 2018, le Bénin était présenté comme l'un des pays du monde les plus vulnérables au changement climatique<sup>5</sup>. L'évolution du régime des pluies, notamment l'intensité pluviométrique, devrait encore aggraver les sécheresses et les inondations dans le pays, les populations rurales et les petits exploitants agricoles étant les plus vulnérables aux effets du changement climatique sur la production agricole. Chaque année depuis 2009, le pays connaît des sécheresses et des inondations localisées qui touchent des milliers de personnes dans les communes de Karimama et Malanville au nord du pays et dans les départements de l'Ouémé, du Mono et du Couffo au sud.
3. Le Bénin est politiquement stable et a un régime démocratique depuis 1990; il dispose d'un système de gouvernance décentralisé et d'un environnement sociopolitique favorable aux entreprises. Néanmoins, le pays se classait en 2017 au 163<sup>ème</sup> rang sur 188 pays selon l'indice de développement humain<sup>6</sup>. Le taux national de pauvreté augmente, puisqu'il est passé de 37,5 pour cent en 2006 à 40,1 pour cent en 2015, les taux les plus élevés étant enregistrés dans les départements de l'Alibori, du Mono et du Couffo<sup>7</sup>. Il y a moins de ménages pauvres parmi les ménages dirigés par une femme que parmi ceux dirigés par un homme (28 pour cent contre 38 pour cent), mais les femmes pâtissent d'une discrimination structurelle et socioculturelle qui les prive de perspectives économiques et sont sous-représentées aux postes de décision de haut niveau<sup>8</sup>. La prévalence du VIH/sida, qui touche davantage les femmes que les hommes, a diminué, passant de 2 pour cent en 2006 à 1,2 pour cent en 2014.
4. Le système d'éducation au Bénin se heurte à des problèmes persistants: seulement 38 pour cent de la population sait lire et écrire (50 pour cent parmi les hommes et 27 pour cent parmi les femmes). La qualité de l'enseignement et des infrastructures scolaires est médiocre. Bien que le taux net national de scolarisation en 2015 soit de 98 pour cent (99,6 pour cent pour les garçons et 96,3 pour cent pour les filles), le Bénin compte encore plusieurs districts ruraux dont le taux net de scolarisation est inférieur à 50 pour cent, en particulier dans le nord. Le taux d'achèvement du cycle primaire était de 81 pour cent à

---

<sup>2</sup> Le produit intérieur brut du Bénin a atteint 9,27 milliards de dollars en 2017. Voir: <https://tradingeconomics.com/benin/gdp>.

<sup>3</sup> Klaus von Grebmer et autres. 2017. *2017 Global Hunger Index: The inequalities of hunger*. Voir: <https://www.globalhungerindex.org/pdf/en/2017.pdf>. Avec un score de 24,4 selon l'indice de la faim dans le monde de 2017, la situation du Bénin sur le plan de la faim est considérée comme "grave".

<sup>4</sup> Selon le quatrième recensement général de la population et de l'habitat entrepris en 2013, les femmes représentent 51,2 pour cent de la population, et les enfants de moins de 5 ans 17 pour cent (17,6 pour cent des garçons et 16,4 pour cent des filles).

<sup>5</sup> Le pays se classe au 155<sup>ème</sup> rang sur 181 pays. Voir: <https://adaptation-undp.org/projects/benin-nap-process>.

<sup>6</sup> Programme des Nations Unies pour le développement. 2018. *Human Development Indices and Indicators: 2018 Statistical Update*. Voir: [http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018\\_human\\_development\\_statistical\\_update.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018_human_development_statistical_update.pdf).

<sup>7</sup> Institut national de la statistique et de l'analyse économique. Cinquième recensement général de la population et de l'habitat. Note: Au moment de la rédaction du présent rapport, le document était toujours en cours de validation et ne pouvait pas encore être consulté en ligne.

<sup>8</sup> Les femmes représentent 7,2 pour cent des parlementaires nationaux. Voir: <http://archive.ipu.org/wmn-f/classif.htm>.

l'échelle nationale en 2016 (76 pour cent des filles contre 85 pour cent des garçons)<sup>9</sup>. La proportion d'hommes ayant suivi, au moins en partie, un enseignement secondaire est près de deux fois supérieure à la proportion de femmes (30,8 pour cent contre 15,8 pour cent)<sup>10</sup>.

5. Le Gouvernement considère que les repas scolaires sont essentiels pour améliorer l'accès à l'enseignement primaire et augmenter le taux de poursuite des études, en particulier chez les filles. Un programme national de repas scolaires est en place depuis 2000, et la couverture de ce programme a été élargie de 1 579 écoles primaires en 2017 à 3 179 en 2018. Une nouvelle extension est prévue avec l'appui du PAM.

## **1.2 Progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable 2**

### ***Progrès vers la réalisation des cibles de l'objectif de développement durable 2***

6. Les progrès accomplis par le Bénin vers la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 2, et les difficultés qu'il reste à surmonter, sont exposés dans le Plan national de développement pour 2018–2025, le Plan stratégique de développement du secteur agricole (PSDSA) 2025<sup>11</sup>, le Plan sectoriel de l'éducation post 2015 (2018-2030)<sup>12</sup> et l'examen stratégique Faim zéro mené en 2018, ainsi que dans les documents d'orientation qui les accompagnent.
7. *Accès à la nourriture.* Bien que le score du Bénin selon l'indice de la faim dans le monde se soit amélioré, passant de 31,7 en 2008 à 24,4 en 2017<sup>13</sup>, l'insécurité alimentaire reste grave dans le pays. Une analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité effectuée en 2017 a montré que 9,6 pour cent de la population (soit 1 million de personnes) était en situation d'insécurité alimentaire.
8. L'insécurité alimentaire s'aggrave durant la période de soudure, touche davantage les zones rurales (13 pour cent) que les zones urbaines (9 pour cent)<sup>14</sup> et fait ressortir des disparités régionales: le département de l'Atacora au nord-ouest (24 pour cent des ménages) est le plus touché, puis le Couffo (16 pour cent), les Collines (15 pour cent) au centre du pays et le Zou (12 pour cent) au sud.
9. Les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire se caractérisent à la fois par une pauvreté plus élevée et un développement humain plus faible. En 2017, les ménages ont consacré en moyenne 46 pour cent de leur budget global à l'alimentation (59 pour cent dans l'Atacora), ce qui est un signe de leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire<sup>15</sup>. La faible productivité agricole, les fluctuations saisonnières et la volatilité des prix, ainsi que les risques naturels liés au changement climatique, ne font qu'aggraver ce phénomène.
10. Les stratégies de survie préjudiciables, telles que la vente de bétail et d'autres actifs à des conditions défavorables, la réduction de la consommation de nourriture et la consommation accrue d'aliments de mauvaise qualité sont fréquentes pendant les crises, de même que l'augmentation des migrations vers les villes, en particulier chez les jeunes. Cette situation a un impact sur la production agricole et compromet en outre la sécurité

---

<sup>9</sup> Voir: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Voir: [http://www.agriculture.gouv.bj/IMG/pdf/synthese\\_psdas\\_2025\\_pniasan\\_2021\\_cadre\\_prog\\_cadre\\_insti\\_promo\\_fil.pdf](http://www.agriculture.gouv.bj/IMG/pdf/synthese_psdas_2025_pniasan_2021_cadre_prog_cadre_insti_promo_fil.pdf).

<sup>12</sup> Voir: <https://www.globalpartnership.org/download/file/fid/75684>.

<sup>13</sup> Klaus von Grebmer et autres. 2017. *2017 Global Hunger Index: The inequalities of hunger*. Voir: <https://www.globalhungerindex.org/pdf/en/2017.pdf>.

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, 2017.

alimentaire. Les femmes rurales sont plus touchées par les chocs parce qu'elles possèdent moins d'actifs productifs et ont des capacités d'adaptation limitées<sup>16</sup>.

11. *Mettre fin à toutes les formes de malnutrition.* L'examen stratégique Faim zéro a permis de constater que les principales causes de la malnutrition sont notamment la pauvreté, le manque d'accès aux nutriments et les connaissances limitées en matière de nutrition, ce qui entraîne de mauvaises pratiques alimentaires. Les inégalités entre les sexes d'origine structurelle et socioculturelle sont des causes sous-jacentes de la malnutrition que l'on observe aussi bien au niveau individuel que communautaire et national.
12. À l'échelle nationale, 17 pour cent des enfants souffrent d'une insuffisance pondérale, parmi lesquels 4 pour cent présentent une insuffisance pondérale grave<sup>17</sup>. Tout comme l'insécurité alimentaire, l'insuffisance pondérale est plus fréquente en milieu rural (18 pour cent) qu'en milieu urbain (15 pour cent). Les départements septentrionaux de l'Alibori, de l'Atacora et du Borgou enregistrent la prévalence la plus forte, soit 19,4 pour cent, 18,8 pour cent et 18,3 pour cent, respectivement. La prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans à l'échelle nationale a reculé de 8,4 pour cent en 2006 à 5 pour cent en 2017; néanmoins, la prévalence dans l'Alibori (8,6 pour cent), l'Atacora (5,7 pour cent), le Borgou (5,6 pour cent) et le Mono (6,6 pour cent)<sup>18</sup> demeure alarmante.
13. La prévalence du retard de croissance et de l'émaciation au Bénin s'élève à 32 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans et varie fortement selon les localités. Elle est de 36 pour cent en milieu rural contre 28 pour cent en milieu urbain. Avec 19 pour cent, la prévalence à Cotonou est très inférieure à la moyenne nationale en milieu urbain.
14. La mise en œuvre du protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë a également contribué à faire reculer la mortalité infantile, qui est passée de 89 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2001 à 55 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2017<sup>19</sup>. Toutefois, malgré la réduction des taux de morbidité et de mortalité infantiles, les causes profondes de la malnutrition infantile n'ont été que partiellement traitées.
15. L'allaitement exclusif au sein réduit la mortalité infantile causée par des maladies infantiles courantes comme la diarrhée et la pneumonie, et permet de guérir plus rapidement d'une maladie. Cependant, seulement 46 pour cent des femmes allaitent dans l'heure qui suit la naissance et moins de 43 pour cent des enfants de moins de 6 mois sont nourris exclusivement au sein. Seuls 14 pour cent des enfants de moins de 2 ans reçoivent un apport alimentaire minimum acceptable.
16. Le Bénin fait face à de multiples formes de malnutrition, notamment les carences en micronutriments. Selon la dernière enquête démographique et sanitaire, 72 pour cent des enfants âgés de 6 à 59 mois et 58 pour cent des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie<sup>20</sup>.

---

<sup>16</sup> Programme des Nations Unies pour le développement. 2015. *Rapport national sur le développement humain 2015: Agriculture, sécurité alimentaire et développement humain au Bénin.* Voir: [http://hdr.undp.org/sites/default/files/rndh\\_2015\\_benin.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/rndh_2015_benin.pdf).

<sup>17</sup> Données ventilées par sexe non disponibles.

<sup>18</sup> Ministère d'État chargé du plan et du développement, Institut national de la statistique et de l'analyse économique. 2018. Cinquième enquête démographique et de santé au Bénin 2017–2018. Au moment de la rédaction du présent rapport, le document était toujours en cours de validation et ne pouvait pas encore être consulté en ligne.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *Ibid.*

17. *Productivité et revenus des petits exploitants.* Plus de 70 pour cent de la population du Bénin travaille dans le secteur agricole. Soixante-dix pour cent de la population féminine vit en milieu rural, où les femmes assument 60 à 80 pour cent des travaux agricoles et jusqu'à 44 pour cent des tâches ménagères<sup>21</sup>.
18. L'agriculture représente 25 pour cent du produit intérieur brut (PIB). Or, les exploitations sont petites et morcelées, la productivité est faible, et le pays est fortement tributaire des importations de céréales. Au niveau national, 50 pour cent des ménages cultivent moins de 2 hectares, et seulement 20 pour cent des femmes dans les ménages agricoles possèdent leurs propres terres<sup>22</sup>. Les femmes sont victimes d'une forte discrimination en matière de droits de propriété et de succession, ce qui compromet leur capacité à participer efficacement aux programmes axés sur la sécurité alimentaire et le développement de la nutrition. En outre, les femmes n'ayant qu'un accès limité à la terre, elles sont également exclues de la prise de décisions et ont plus de difficultés à obtenir un crédit.
19. Bien qu'ils représentent 95 pour cent de l'économie agricole<sup>23</sup>, les petits exploitants pratiquent essentiellement une agriculture de subsistance et de semi-subsistance, investissent peu et génèrent un faible excédent commercialisable. Il n'existe qu'une offre limitée de formations et de technologies et d'intrants agricoles efficaces.
20. *Systèmes alimentaires durables.* Au Bénin, la viabilité des systèmes alimentaires est menacée par la croissance démographique, les inégalités de genre, l'érosion des sols, les catastrophes naturelles, la perte de productivité des terres, la dégradation des terres et de l'environnement ainsi que le changement climatique. Les pertes après récolte se sont élevées à 50 pour cent en 2017<sup>24</sup>. Les conséquences des dommages environnementaux dans les zones rurales sont particulièrement lourdes pour les femmes, qui vivent généralement sur les terres les plus marginales, assurent le plus souvent la subsistance du ménage et n'ont guère d'autres activités génératrices de revenus.
21. Malgré la persistance de la vulnérabilité, il est possible de développer l'agriculture, notamment en élargissant l'accès des petits exploitants, hommes et femmes, aux marchés. L'appui du PAM et de ses partenaires a permis de faire évoluer favorablement les revenus des petits exploitants ces dernières années, mais ceux-ci ont encore du mal à pénétrer les marchés locaux. L'absence de titres fonciers et d'autres facteurs (l'accès à la terre, la propriété foncière, etc.) empêchent la plupart des petits exploitants agricoles, en particulier les femmes, d'investir dans des équipements tels que les systèmes d'irrigation au goutte à goutte ou d'obtenir des prêts<sup>25</sup>.
22. Le PAM prendra l'avis du Gouvernement et de ses partenaires sur l'opportunité de réaliser une analyse de la situation du pays en ce qui concerne la vulnérabilité climatique et ses effets sur la sécurité alimentaire, l'objectif étant de déterminer les moyens de renforcer les programmes du PAM en matière de résilience dans le pays et de veiller à ce que le plan stratégique de pays (PSP) pour 2019–2023 soit conforme aux politiques et cadres climatiques nationaux, tels que le Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques du Bénin (2008) et la contribution prévue déterminée au niveau

---

<sup>21</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 1995. *Women, Agriculture and Rural Development: A Synthesis Report of the Africa Region*. Voir: <http://www.fao.org/3/x0250e/x0250e00.htm#TopOfPage>.

<sup>22</sup> Analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, 2017.

<sup>23</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 1995. *Women, Agriculture and Rural Development: A Synthesis Report of the Africa Region*. Voir: <http://www.fao.org/3/x0250e/x0250e00.htm#TopOfPage>.

<sup>24</sup> Examen stratégique Faim zéro. 2018.

<sup>25</sup> *Ibid.*

national (2017) au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

### **Environnement macroéconomique**

23. L'économie béninoise se caractérise par un important secteur informel qui représente environ 65 pour cent de l'économie totale. La croissance réelle du PIB est passée de 4 pour cent en 2016 à environ 5,5 pour cent en 2017 et devrait atteindre 6,5 pour cent en 2019<sup>26</sup>. Les résultats économiques enregistrés entre 2016 et 2017 s'expliquent principalement par les réformes adoptées dans le cadre du programme d'action du Gouvernement pour 2016-2021, connu sous le nom de "Bénin Révélé"<sup>27</sup>, afin d'accroître les investissements publics dans les infrastructures, l'agriculture, le tourisme et les services essentiels. Ces résultats positifs tiennent également à l'augmentation substantielle de la production agricole, en particulier celle du coton (estimée à 450 000 tonnes en 2016), l'augmentation de la production d'électricité et la reprise économique au Nigéria, un partenaire commercial important.
24. Malgré les progrès d'ensemble réalisés en matière de réforme et d'investissement, le Bénin pâtit toujours du manque d'infrastructures, d'une mauvaise gouvernance économique et financière, d'un environnement peu favorable et d'une législation sur les entreprises et le commerce qui est dépassée. Les disparités régionales et les inégalités entre les sexes montrent que les fruits de la croissance économique ne sont pas équitablement partagés. Les autres difficultés sont notamment le déficit d'infrastructures dans le secteur de l'éducation, le manque de possibilités d'emploi pour les jeunes, en particulier les jeunes femmes, et les insuffisances en matière de transports et d'énergie, de diversification économique et de gouvernance effective et représentative.

### **Principaux liens intersectoriels**

25. Les inégalités persistantes entre les sexes au Bénin freinent le développement économique et social, la croissance économique ainsi que la réduction de la pauvreté, privent les femmes et les filles de leurs droits et limitent les possibilités et le bien-être de certains hommes et garçons.
26. Le Bénin se classait au 146<sup>ème</sup> rang sur 189 pays selon l'indice d'inégalité de genre de 2017, avec un score de 0,611<sup>28</sup>. D'après l'indice de développement humain corrigé de l'inégalité entre les sexes de 2017, le revenu national brut par habitant était estimé à 1 795 dollars pour les femmes et à 2 329 dollars pour les hommes<sup>29</sup>. Le changement climatique accentue également les disparités entre femmes et hommes: une étude axée sur les céréales sèches a fait apparaître qu'en raison de ce phénomène, seulement 28 pour cent des ménages interrogés dirigés par une femme parvenaient à subvenir à leurs besoins essentiels annuels contre 43 pour cent des ménages dirigés par un homme<sup>30</sup>.
27. La santé en matière de sexualité et de procréation est un facteur clé de l'égalité de genre au Bénin. L'indice synthétique de fécondité est actuellement de 5,7 naissances par femme et la

---

<sup>26</sup> Voir: <https://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/benin/benin-economic-outlook/>.

<sup>27</sup> Voir: <https://www.presidence.bj/benin-revele/read/>.

<sup>28</sup> Programme des Nations Unies pour le développement. 2018. *Human Development Indices and Indicators: 2018 Statistical Update*. Voir: [http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018\\_human\\_development\\_statistical\\_update.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018_human_development_statistical_update.pdf).

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> Afiavi P. Dah-gbeto et Grace B. Villamor. 2016. *Gender-specific responses to climate variability in a semi-arid ecosystem in northern Benin*, *Ambio*, vol. 45, suppl. 3, p. 297-308. Voir: <https://doi.org/10.1007/s13280-016-0830-5>.

- prévalence de l'utilisation de la contraception est faible (13,6 pour cent)<sup>31</sup>. Cette situation est préjudiciable à la santé des filles et peut limiter leurs perspectives d'avenir, car les grossesses précoces conduisent souvent les filles à abandonner l'école et les cantonnent dans des emplois peu qualifiés. Si 69 pour cent des femmes en âge de travailler ont un emploi, rares sont celles qui accèdent à des postes de décision ou de responsabilité. Trente-sept pour cent des femmes âgées de 20 à 49 ans sont mariées avant l'âge de 18 ans.
28. Malgré une amélioration de la couverture sanitaire de base, qui est passée de 59 pour cent en 2013 à 63 pour cent en 2015, le Bénin continue d'enregistrer un taux de mortalité maternelle élevé, avec 347 décès pour 100 000 naissances vivantes et un taux de mortalité infantile de 106 décès pour 1 000 naissances vivantes<sup>32</sup>. Les décès maternels et infantiles sont liés à la mauvaise santé des femmes en raison de la malnutrition, des maladies infectieuses et parasitaires, au manque d'infrastructures sanitaires adaptées dans les zones périurbaines et rurales (y compris les services de santé en matière de sexualité et de procréation) et à l'accès limité aux services d'adduction d'eau, d'assainissement et à l'éducation.
  29. Selon une enquête réalisée par le Ministère de la famille en 2009, jusqu'à 69 pour cent des femmes et des filles au Bénin ont subi une forme ou une autre de violence fondée sur le genre comme les violences physiques, le viol, la traite et la mutilation génitale féminine. La violence fondée sur le genre est également un phénomène répandu en milieu scolaire, ce qui pousse de nombreuses jeunes filles à abandonner l'école. Bien que le Code de l'enfant interdise un large éventail de pratiques néfastes, les filles subissent de multiples formes d'abus, notamment le viol, le harcèlement sexuel et l'enlèvement.
  30. Qui plus est, par ignorance ou faute de moyens, les familles, en particulier dans les zones rurales, ne déclarent souvent pas la naissance de leurs enfants, ce qui risque de les exclure de services publics comme l'éducation<sup>33</sup>. Les enfants handicapés n'ont généralement pas accès au système éducatif conventionnel et la loi n'exige pas d'assurer l'accessibilité à tous dans les bâtiments.
  31. La réalisation de l'objectif Faim zéro (ODD 2) est un objectif multisectoriel qui concerne en particulier l'agriculture, la santé, la nutrition, l'égalité des sexes et la protection sociale, aussi le PAM appuiera-t-il la réalisation de tous les ODD en adoptant une approche multisectorielle.

### 1.3 Lacunes et problèmes liés à la faim

32. Bien que le Bénin dispose de nombreux documents d'orientation et plans stratégiques, la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays ne s'est que légèrement améliorée. La stratégie nationale visant à assurer la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition est compromise par une mise en œuvre fragmentée, notamment le manque de coordination entre les institutions et de cohérence entre les programmes des parties prenantes.
33. L'examen stratégique Faim zéro a fait apparaître des lacunes dans l'intervention nationale menée pour faire face aux problèmes liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition au Bénin, à savoir:

---

<sup>31</sup> Ministère d'État chargé du plan et du développement, Institut national de la statistique et de l'analyse économique. 2018. Cinquième enquête démographique et de santé au Bénin 2017–2018. Au moment de la rédaction du présent rapport, le document était toujours en cours de validation et ne pouvait pas encore être consulté en ligne.

<sup>32</sup> Klaus von Grebmer et autres. 2017. *2017 Global Hunger Index: The inequalities of hunger*. Voir: <https://www.globalhungerindex.org/pdf/en/2017.pdf>.

<sup>33</sup> Voir: <https://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2017&dliid=276969#wrapper>.

- l'absence de politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour garantir la continuité d'une vision à long terme indépendamment des changements de gouvernement;
  - les problèmes d'accès à la terre pour les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes;
  - la faible résilience des personnes vulnérables aux effets du changement climatique;
  - l'absence de systèmes d'alerte rapide efficaces et l'inadéquation des mécanismes de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence qui ne sont pas suffisamment rattachés au tout récent système de protection sociale;
  - la faible connectivité aux marchés et les difficultés d'accès des petits exploitants aux services de crédit et de financement, d'où une faible productivité;
  - le niveau élevé de chômage chez les jeunes, qui pourrait être réduit par un soutien politique et des investissements financiers accrus dans l'agriculture.
34. En outre, l'examen stratégique Faim zéro a mis en évidence des problèmes qui touchent l'état nutritionnel et sanitaire de la population et exigent de prendre les mesures voulues. On citera ici les pertes après récolte, l'insuffisance des contrôles de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, les problèmes d'accès à l'eau, les difficultés d'accès aux centres de santé et les bas niveaux d'instruction des chefs de ménage.

#### **1.4 Priorités pour le pays**

##### ***Priorités du Gouvernement***

35. L'examen stratégique Faim zéro a permis de dégager les priorités suivantes pour parvenir à la sécurité alimentaire et lutter contre la malnutrition:
- soutenir la croissance et le développement de la production agricole;
  - renforcer la résilience des populations vulnérables face aux chocs;
  - renforcer les systèmes nationaux d'alerte rapide et de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
  - élaborer une approche intégrée en matière de repas scolaires et promouvoir une démarche qui place les écoles au cœur du développement local;
  - élaborer des stratégies détaillées de réduction des pertes après-récolte;
  - faire en sorte que le programme de repas scolaires soit aligné sur l'ensemble du système de protection sociale et complète d'autres programmes à l'intention des enfants afin d'en maximiser l'impact;
  - renforcer les capacités des structures visant à appuyer et à accroître la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, y compris en améliorant les mécanismes de contrôle;
  - promouvoir et renforcer les interventions à dimension nutritionnelle;
  - promouvoir et renforcer les activités de sensibilisation et de communication en faveur d'une alimentation et d'une nutrition saines en tenant compte de la problématique femmes-hommes;
  - plaider pour une législation en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin;
  - lutter systématiquement contre les inégalités de genre.

36. Afin de stimuler l'économie du pays, le programme d'action du Gouvernement pour 2016-2021 agit simultanément sur les plans politique, administratif, économique et social et met l'accent sur les résultats scolaires et la protection sociale. Plus précisément, pour venir à bout de la faim d'ici à 2030, ce programme prévoit des projets et des programmes prioritaires dans des secteurs clés, en prêtant une attention particulière à la décentralisation.
37. Le PSDSA 2025 et le Plan national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) pour 2017-2021<sup>34</sup> visent tous deux à renforcer le lien entre les performances de l'agriculture et le développement social et économique, en mettant notamment l'accent sur la participation des communautés ainsi que sur la modernisation et l'amélioration des chaînes de valeur alimentaires et des systèmes d'information.
38. La réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté au Bénin, en particulier dans les zones rurales, est une priorité nationale. Le PSDSA 2025 et le PNIASAN pour 2017-2021<sup>35</sup> mettent l'accent sur le renforcement des capacités des petits exploitants agricoles dans le but de promouvoir la production locale et la sécurité alimentaire.
39. Dans son Plan stratégique de développement de l'alimentation et de la nutrition<sup>36</sup>, le Gouvernement a placé la nutrition au cœur du développement dans le cadre d'activités spécifiques et d'interventions à dimension nutritionnelle, selon une approche multisectorielle. La mise en œuvre à l'échelon local d'activités tenant compte de la nutrition est l'une des priorités définies dans ce plan.
40. Le Gouvernement a mis en place une politique de protection sociale visant à fournir des filets de sécurité sociale et, dans cette optique, fait du programme de repas scolaires le principal instrument de transfert social dans le secteur éducatif et un important facteur d'amélioration et de maintien de l'accès à l'éducation.
41. Le PAM est le partenaire le plus proche du Gouvernement dans le domaine des repas scolaires depuis 2000, le pays faisant appel à lui pour l'assistance technique, la mise en œuvre et des orientations sur les politiques. Dans le droit fil de l'engagement accru du Gouvernement, la politique nationale en matière de repas scolaires a été élaborée en 2014 afin de contribuer à l'enseignement primaire pour tous en étendant progressivement les repas scolaires; ~~dont ont bénéficié~~ 31 pour cent des élèves du primaire en ont bénéficié en 2017, un taux qui devrait atteindre 51 pour cent en 2024-2018 et la et une couverture devrait être complète d'ici à 2025.
42. Devant le succès du programme de repas scolaires du PAM, le Gouvernement a demandé à ce dernier de l'aider à mettre en œuvre et à coordonner le Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI)<sup>37</sup>. Avec l'appui du PAM, le Gouvernement a pris des mesures concrètes en investissant 47 millions de dollars pour élargir et renforcer le programme qui, en 2017, couvrait 1 579 des 7 616 écoles primaires du pays. En 2018, le Gouvernement a porté sa contribution à 50 millions de dollars pour étendre le programme à 3 179 écoles. Cette expansion, qui a débuté au cours de l'année scolaire 2018-2019, est mise en œuvre par le PAM.

---

<sup>34</sup> Voir: [http://www.agriculture.gouv.bj/IMG/pdf/psdsa\\_2025\\_et\\_pniasan\\_2017\\_-\\_2021\\_version\\_finale\\_adoptee.pdf](http://www.agriculture.gouv.bj/IMG/pdf/psdsa_2025_et_pniasan_2017_-_2021_version_finale_adoptee.pdf).

<sup>35</sup> Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. 2017. Plan stratégique de développement du secteur agricole (PSDSA) 2025 et Plan national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2021. Voir: [http://www.agriculture.gouv.bj/IMG/pdf/psdsa\\_2025\\_et\\_pniasan\\_2017\\_-\\_2021\\_version\\_finale\\_adoptee.pdf](http://www.agriculture.gouv.bj/IMG/pdf/psdsa_2025_et_pniasan_2017_-_2021_version_finale_adoptee.pdf).

<sup>36</sup> Voir: <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ben149119.pdf>.

<sup>37</sup> Non disponible en ligne à l'heure actuelle.

43. La Politique du secteur de la santé pour la nutrition pour 2016-2025<sup>38</sup> encourage l'adoption d'une approche multisectorielle qui relie l'éducation, la santé et la production agricole locale afin de faire reculer le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans et l'anémie chez les femmes, en particulier les filles et les femmes enceintes ou allaitantes. Cette politique s'attaque aussi au double fardeau de la malnutrition et vise à réduire de 30 pour cent le nombre de personnes en surpoids, principalement parmi les enfants et les adolescents.
44. Des discussions sont en cours au sujet du renforcement du cadre juridique entourant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment à propos de l'élaboration d'une loi sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'intégration des repas scolaires dans une loi existante de 2003 sur l'éducation.
45. Le Bénin s'est engagé en faveur de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes. En mars 2009, le Gouvernement a adopté une politique nationale de promotion des femmes qui vise à réaliser l'égalité et l'équité entre les sexes d'ici à 2025 en vue de parvenir à un développement humain durable. En janvier 2012, une loi sur la prévention et la répression de la violence contre les femmes a été promulguée.

### **Priorités du système des Nations Unies et des autres partenaires**

46. L'équipe de pays des Nations Unies collaborera avec le Gouvernement sur la base du bilan commun de pays (2019-2023), qui constitue un instrument d'analyse important du système des Nations Unies.
47. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2019-2023<sup>39</sup> concorde avec le Programme de croissance pour le développement durable 2018-2021<sup>40</sup> du Gouvernement. Il porte sur trois priorités stratégiques:
  - promotion d'une croissance économique inclusive, forte et durable;
  - renforcement du capital humain;
  - consolidation de la démocratie et de l'état de droit et promotion de la bonne gouvernance.
48. Le PAM, en collaboration avec d'autres organismes ayant leur siège à Rome, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), aide le Gouvernement à renforcer ses politiques visant à améliorer le développement économique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la résilience aux chocs. Parallèlement, il contribue au renforcement des institutions gouvernementales, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

## **2. Incidences stratégiques pour le PAM**

### **2.1 Expérience du PAM et enseignements**

49. Le PAM opère au Bénin depuis 1964. La conception du PSP pour 2019-2023 est guidée par les enseignements et recommandations clés issus des évaluations et examens menés dernièrement, tels qu'indiqués ci-dessous. En outre, un examen interne du programme de

<sup>38</sup> Non disponible en ligne à l'heure actuelle.

<sup>39</sup> Voir: [www.bj.undp.org/.../benin/.../planification-strat-gique-du-cadre-de-coop-ration-snu-g](http://www.bj.undp.org/.../benin/.../planification-strat-gique-du-cadre-de-coop-ration-snu-g).

<sup>40</sup> Gouvernement du Bénin. 2018. Programme de croissance pour le développement durable (PC2D) 2018-2021. Voir: [https://www.finances.bj/fileadmin/user\\_upload/pc2d\\_2018-2021\\_complet.pdf](https://www.finances.bj/fileadmin/user_upload/pc2d_2018-2021_complet.pdf).

- pays Bénin 200721 (2015-2018) du PAM a permis d'affiner l'approche adoptée par celui-ci en matière de repas scolaires.
50. En intégrant les repas scolaires quotidiens et l'appui nutritionnel destiné aux enfants souffrant de malnutrition dans le programme de pays 200721, le PAM a contribué à l'augmentation de 5 pour cent du taux de scolarisation moyen de 2016 à 2017 (garçons et filles dans des proportions presque égales). En outre, les interventions en faveur du traitement de la malnutrition aiguë modérée dans le nord du pays ont permis d'améliorer l'état nutritionnel des bénéficiaires ciblés, le taux de guérison étant passé de 92,8 pour cent en 2016 à 94 pour cent en 2017.
  51. Toutes les interventions ont bénéficié des synergies et des actions complémentaires menées dans le nord du Bénin aux côtés des organismes des Nations Unies, dont l'OMS, et du Gouvernement. La mise en œuvre d'un programme conjoint dans le nord a permis d'améliorer l'état nutritionnel des enfants ainsi que des filles et des femmes enceintes ou allaitantes dans les zones ciblées par l'assistance du PAM.
  52. En 2017, une évaluation des capacités nationales en matière d'alimentation scolaire fondée sur l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation appliquée à l'alimentation scolaire (SABER-SF)<sup>41</sup> a permis de constater que le programme de repas scolaires contribuait à améliorer l'accès à l'école et la fréquentation scolaire des filles et mis en évidence qu'il était nécessaire de se concentrer davantage sur la pérennisation des résultats, le renforcement des capacités, les coûts et le contrôle de la qualité.
  53. Un examen interne réalisé en 2017 dans 300 des 1 579 écoles couvertes par le PNASI et un récent examen du programme de pays Bénin 200721 pour 2015-2018 a fait apparaître qu'il était nécessaire d'améliorer la participation des communautés, de renforcer le sentiment d'appropriation et la viabilité du programme, de construire des infrastructures ou de les remettre en état, d'élaborer et de dispenser des formations à l'intention des comités de gestion des écoles, d'encourager la participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité et de promouvoir les potagers scolaires. L'étude a également souligné l'intérêt de suivre des approches favorisant l'égalité des sexes lors de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des directives, de promouvoir une participation inclusive et d'adopter une approche interorganisations pour s'attaquer à des questions telles que la violence fondée sur le genre.
  54. En juillet 2018, des ateliers ont été organisés aux niveaux décentralisé et national pour évaluer la phase initiale de la mise en œuvre du PNASI et discuter des prochaines étapes. Les principaux résultats ont montré qu'il était nécessaire de renforcer l'approche intégrée, d'encourager la production locale et de consolider les partenariats, y compris avec les représentants locaux. Dans le cadre de la dernière phase du plan stratégique de pays provisoire de transition (qui couvre la fin de 2018 et le début de 2019), le bureau de pays procède actuellement à une évaluation à mi-parcours du PNASI conjointement avec le Gouvernement béninois, dont les résultats sont attendus en septembre 2019.
  55. Une synthèse régionale d'évaluations réalisée par le PAM<sup>42</sup> a débouché sur d'autres recommandations qui sont pertinentes au niveau des pays et fournissent des orientations stratégiques générales. Ces recommandations préconisent d'élargir l'appui apporté aux

---

<sup>41</sup> *Assessment of national capacity for school feeding using systems approach for better education results (SABER-SF) 2017*. Voir: <http://saber.worldbank.org/index.cfm?indx=2&ctrn=BJ>.

<sup>42</sup> Bureau de l'évaluation du PAM. 2017. *Operation Evaluations Series: Regional Synthesis 2013-2017, West and Central Africa Region*. Report number OEV/2017/009. Voir: [https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000023758/download/?\\_ga=2.86514968.1074270791.1540296645-298904814.1505738065](https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000023758/download/?_ga=2.86514968.1074270791.1540296645-298904814.1505738065).

mécanismes nationaux de protection sociale, d'améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation et de renforcer le rôle de catalyseur du PAM.

## **2.2 Potentialités pour le PAM**

56. Le PAM a bâti sa réputation auprès du Gouvernement et de la population du Bénin en luttant contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et des enfants, en particulier dans le cadre d'activités de repas scolaires et de prévention et de traitement de la malnutrition. L'extension du PNASI pour assurer une couverture universelle en 2025 offre au PAM la possibilité de renforcer son soutien en faveur des efforts de décentralisation déployés par le Gouvernement et de contribuer à la pérennisation d'un programme de repas scolaires de qualité tenant compte de la problématique femmes-hommes.
57. L'extension du programme de repas scolaires donne également l'occasion de faire concorder davantage celui-ci avec l'ensemble du système de protection sociale au Bénin afin de maximiser les effets des investissements consentis dans l'alimentation scolaire en finançant des programmes complémentaires ciblant des enfants, les personnes qui s'occupent d'eux et les petits exploitants agricoles.
58. Le rôle du PAM en tant que catalyseur et partenaire dans la mise en œuvre du PNASI offre de nouvelles possibilités de renforcer l'apprentissage grâce à la coopération Sud-Sud et au concours d'autres bureaux de pays de la région. Les enseignements dégagés à l'occasion des ateliers techniques et des tables rondes renforceront la dynamique nécessaire pour aller de l'avant et pourraient aussi contribuer à faire du Gouvernement un modèle en matière de pérennisation des programmes de repas scolaires.
59. Compte tenu de la nature multisectorielle du PNASI, la coordination du programme est complexe, les responsabilités étant réparties entre les différents ministères concernés. Le PAM aidera le Gouvernement à renforcer les structures existantes et à simplifier la coordination. Cette démarche permettra également de renforcer la capacité des institutions nationales à assurer une transition sans heurt vers le transfert des responsabilités à l'État.
60. Le PAM travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement, les communautés et d'autres acteurs tels que l'UNICEF pour favoriser l'inclusion des enfants handicapés dans les écoles. Partant de l'analyse des obstacles à la scolarisation des enfants handicapés, le PAM œuvrera aux côtés de ses partenaires pour que le programme de repas scolaires facilite l'inclusion des intéressés. Il agira également en étroite coordination avec le Gouvernement, les communautés et d'autres partenaires pour faciliter la scolarisation des enfants dépourvus de certificat de naissance.
61. Le PAM favorisera les synergies et la complémentarité en facilitant le développement des systèmes alimentaires, de la chaîne de valeur agricole et de l'accès aux marchés.

## **2.3 Réorientations stratégiques**

62. Le cas échéant, le PAM travaillera avec des partenaires pour renforcer la capacité des pouvoirs publics à gérer les filets de protection sociale. L'accent sera mis sur l'établissement ou le renforcement des liens entre les repas scolaires (effet direct stratégique 1) et les mécanismes de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence (effet direct stratégique 3) et le système de protection sociale du Bénin. Les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest participeront à l'apprentissage Sud-Sud. Le Brésil et la Chine aideront à mettre en place un cadre politique cohérent pour étendre les filets de sécurité à l'aide de la plateforme numérique du PAM pour la gestion des bénéficiaires et des transferts (SCOPE). Toutes les initiatives s'inscriront dans une approche participative de l'inclusion, de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes.
63. Conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique Faim zéro, le PAM se concentrera sur la sensibilisation et les travaux en faveur de l'élaboration d'une loi sur les

repas scolaires qui stimule la production locale. Le PAM encouragera et appuiera un examen de la législation relative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment l'élaboration d'une loi sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et l'intégration des repas scolaires dans une loi existante de 2003 sur l'éducation.

64. Le PAM favorisera l'institutionnalisation d'une approche tenant compte des spécificités régionales et de la diversité des besoins, dont la mise en œuvre donnera la priorité aux femmes et aux personnes vivant avec un handicap, le VIH, le sida et la tuberculose.
65. Le PAM restera responsable à l'égard de tous les membres de la communauté dans l'exécution du programme en donnant des informations et en assurant une participation inclusive. Il veillera à ce que des mécanismes de réclamation et de remontée de l'information soient mis en place afin de garantir l'engagement de la communauté et d'encourager ses membres à communiquer leurs besoins, suggestions et plaintes.
66. Le PAM cherchera à déceler les inégalités entre les sexes et les normes sociales discriminatoires et à s'y attaquer afin d'obtenir des effets directs pérennes et équitables pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons.
67. Ces changements pourront être réalisés grâce à des partenariats stratégiques et à un engagement et des investissements publics accrus qui permettront au Gouvernement d'assumer progressivement une plus grande responsabilité dans la planification, l'exécution et le financement des programmes en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

### **3. Orientation stratégique du PAM**

#### **3.1 Direction, orientations et impacts escomptés**

68. Le PAM aidera le Gouvernement à relever les défis que pose la sécurité alimentaire et nutritionnelle en mettant l'accent sur les repas scolaires (résultat stratégique 1), l'assistance nutritionnelle (résultat stratégique 2) et le renforcement des capacités (résultat stratégique 5). Le PSP contribuera à la réalisation des ODD 1, 2, 3, 4, 5 et 17.
69. Le PAM aidera le Gouvernement à transposer progressivement les repas scolaires à plus grande échelle en s'appuyant sur la réussite de son approche intégrée à dimension nutritionnelle reliant la protection sociale, l'éducation, la santé et l'agriculture, et en cherchant à mettre davantage l'accent sur l'alimentation scolaire utilisant la production locale et sur les inégalités entre les sexes. Il s'agira notamment de définir les étapes de l'expérimentation et de la mise en œuvre d'un modèle de repas scolaires pérenne, de rechercher les moyens de fournir des transferts de type monétaire aux écoles, en reliant les repas scolaires à la production locale et en intégrant des objectifs d'autonomisation des femmes rurales par la professionnalisation.
70. Le PAM continuera d'aider le Gouvernement à mettre en place un programme national de repas scolaires durable au Bénin. Le partenariat permettra au Gouvernement et au PAM de mettre à profit leurs atouts respectifs pour renforcer les capacités à tous les niveaux, jusqu'à ce que le Gouvernement prenne en main le programme, le PAM jouant un rôle de catalyseur et de conseiller.
71. Pour aider plus efficacement le Gouvernement à venir à bout de la faim, le PAM continuera de participer à plusieurs processus, dont le PNUAD, le mouvement Renforcer la nutrition, l'initiative "Alliance globale pour la résilience" ainsi qu'aux travaux du groupe de travail technique pour l'éducation et du Secrétariat permanent du Conseil de l'alimentation et de la nutrition. Le bureau de pays continuera d'utiliser son système et ses capacités logistiques pour aider les pays sahéliens à transporter les produits alimentaires en passant par le port de Cotonou et à mener les activités relatives aux autres corridors, tout en gérant les stocks du Mécanisme de gestion globale des vivres.

### **3.2 Effets directs stratégiques, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles**

***Effet direct stratégique 1: Les populations vulnérables, y compris les enfants d'âge scolaire, ont accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante et aux services sociaux de base tout au long de l'année***

#### ***Domaine d'action privilégié***

72. Au titre de l'effet direct stratégique 1, les activités s'attaqueront aux causes profondes, afin que les écoliers, leurs familles et les communautés locales aient accès à la nourriture (résultat stratégique 1; cible 1 de l'ODD 2).

#### ***Produits escomptés***

73. Trois produits permettront d'obtenir l'effet direct attendu:

- Les écoliers ciblés (filles et garçons étant traités sur un pied d'égalité) reçoivent des repas nutritifs en quantité suffisante et en temps voulu chaque jour d'école, y compris des aliments produits par des petits exploitants, qui permettent de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels et d'améliorer les taux de scolarisation et de poursuite des études.
- Les petits exploitants (hommes et femmes étant traités sur un pied d'égalité) ont un meilleur accès aux marchés et à l'information en rapport avec l'alimentation scolaire intégrée, ce qui améliore leurs moyens d'existence.
- Les écoliers et leurs familles et les communautés locales bénéficient des activités de renforcement des capacités tenant compte de la problématique femmes-hommes destinées aux comités de gestion des repas scolaires intégrés, ce qui améliore les effets directs en matière de nutrition, de santé et d'hygiène.

#### ***Activité essentielle***

*Activité 1: Fournir des programmes de repas scolaires intégrés, inclusifs et contribuant à transformer les relations entre les sexes dans les communautés ciblées en utilisant et en stimulant la production locale*

74. Le PAM aidera le Gouvernement à fournir des repas scolaires dans 3 799 écoles primaires recevant une aide publique et 620 écoles bénéficiant de l'assistance du PAM, soit un total de 966 504 enfants (filles et garçons étant traités sur un pied d'égalité) tout au long de l'année scolaire. Durant la période couverte par ce PSP, le PAM mettra en œuvre le PNASI pour le compte du Gouvernement en vue d'un transfert des responsabilités d'ici à la mi-2023.

75. Parallèlement, un processus stratégique d'une durée d'un an environ permettra de définir et de concevoir le futur modèle d'alimentation scolaire durable et respectueux de l'égalité des sexes, qui deviendra une stratégie nationale intégrée d'alimentation scolaire. Ce processus consistera notamment à élaborer un plan pour l'expansion prévue du programme actuel de repas scolaires, à recenser les écoles et à concevoir un modèle opératoire et de financement. La stratégie nationale permettra également de mieux comprendre l'approche multisectorielle et la façon dont les différents secteurs contribueront à un programme national de repas scolaires au Bénin et en tireront parti. Une analyse de la chaîne d'approvisionnement et des coûts sera réalisée afin que le Gouvernement prenne des décisions éclairées sur le modèle le plus approprié, efficient, équitable et rentable.

76. Le processus sera dirigé par le Gouvernement et comprendra un comité directeur national, qui donnera des orientations et assurera un appui politique (le but étant d'assurer une représentation égale des femmes et des hommes) et un groupe de travail technique

national, qui étudiera les éléments de la stratégie et donnera son avis en la matière. Il s'agira d'un processus inclusif et participatif auquel participeront des organisations non gouvernementales (ONG) et Catholic Relief Services, qui s'efforceront d'adopter une approche programmatique commune, le cas échéant. Des consultations régulières avec les organismes des Nations Unies seront organisées afin de définir clairement les fonctions et les responsabilités ainsi que la planification conjointe, notamment pour la budgétisation et la mobilisation des ressources.

77. Dans le cadre de la conception et de l'élaboration d'un modèle national, le PAM et le Gouvernement ont recensé 50 écoles qui expérimenteront un modèle d'alimentation scolaire utilisant la production locale pendant la première année. Un inventaire des conditions qui prévalent en matière d'infrastructures et de pratiques d'alimentation scolaire et de production agricole fournira des données de référence et permettra de recenser les petits exploitants locaux.
78. L'assistance technique fournie aux petits exploitants agricoles visera essentiellement à faciliter l'accès aux marchés et à l'information. Des liens seront établis entre les petits exploitants agricoles et les réseaux d'achats dans le cadre de l'alimentation scolaire utilisant la production locale. Compte tenu de la corrélation entre l'amélioration de la nutrition et l'autonomisation économique des femmes, cette activité cherchera à renforcer les capacités de ces dernières. Des activités pilotes permettront de définir le type de soutien le plus adapté.
79. Le PNASI doit, s'il veut atteindre ses principaux objectifs, tenir compte de la nutrition. Pour l'heure, des assortiments alimentaires composés de céréales, de légumes secs, d'huile végétale, de sel iodé et de quelques ingrédients frais sont proposés dans le cadre de ce programme. La plupart des aliments sont achetés auprès de grossistes ou importés des marchés régionaux. Différents modèles d'approvisionnement en vivres seront étudiés dans le cadre du projet pilote, parmi lesquels l'approvisionnement auprès des agriculteurs locaux, en particulier les femmes, des entreprises de transformation ou leurs groupes. Il s'agira notamment de compléter l'assortiment alimentaire par des produits frais achetés sur place, d'acheter localement tous les produits compris dans l'assortiment et d'adapter cet assortiment aux capacités locales de production. Cette activité visera également à autonomiser les femmes en renforçant leurs capacités et en améliorant leur accès aux terres agricoles.
80. La phase pilote sera également l'occasion de réfléchir au rôle de l'enrichissement, y compris l'enrichissement au niveau local, et à la manière dont la sécurité sanitaire et la qualité des aliments seront garanties dans le modèle national (résultat stratégique 2).
81. Une fois le modèle de repas scolaires pour le Bénin défini<sup>43</sup>, il sera possible de fixer les grandes lignes des interventions de renforcement des capacités (résultat stratégique 5)<sup>44</sup>. La mise en œuvre et le renforcement des capacités se feront alors parallèlement à un désengagement progressif du PAM, qui n'interviendra plus directement dans la mise en œuvre des activités.

***Effet direct stratégique 2: D'ici à 2023, l'état nutritionnel des populations vulnérables, y compris des enfants de moins de 5 ans, des adolescents et des filles et des femmes enceintes ou allaitantes dans les zones ciblées, s'améliore conformément aux objectifs nationaux***

82. Au titre de cet effet direct, le PAM soutiendra le Gouvernement dans sa lutte contre la malnutrition par la mise en œuvre directe des activités et le renforcement des capacités. Il

<sup>43</sup> Voir le calendrier qui est proposé à l'annexe I.

<sup>44</sup> *Roadmap for the integrated National School Feeding Programme in Benin*, novembre 2018, projet 1, annexe 1. Non disponible en ligne à l'heure actuelle.

aidera notamment le Gouvernement à réduire la dénutrition chez les enfants de moins de 5 ans et les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, procédera à des transferts en nature en faveur des mères d'enfants de moins de 5 ans, tout en leur donnant accès aux services de nutrition dans les centres d'alimentation thérapeutique, et fournira une supplémentation alimentaire généralisée pendant six mois aux enfants âgés de 6 à 23 mois.

### **Domaine d'action privilégié**

83. L'activité 2 relevant de l'effet direct stratégique 2 s'attaquera aux causes profondes afin de prévenir et de traiter la malnutrition, contribuant ainsi à la réalisation du résultat stratégique 2 du PAM (Personne ne souffre de malnutrition) (cible 2 de l'ODD 2). L'égalité des sexes, la protection des personnes handicapées, le VIH ou le sida et l'amélioration de la nutrition seront des thèmes transversaux.

### **Produits escomptés**

84. Quatre produits permettront d'obtenir l'effet direct attendu:
- Les enfants de 6 à 59 mois, ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée dans les zones ciblées reçoivent des aliments nutritifs spécialisés et bénéficient de conseils destinés à améliorer leur état nutritionnel.
  - Les enfants de 6 à 23 mois (filles et garçons), les adolescents, ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes ciblés reçoivent des aliments nutritifs et des compléments qui permettent de prévenir la malnutrition.
  - Les aidants (hommes et femmes), les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les adolescents bénéficient d'activités de communication et de sensibilisation visant à faire évoluer la société et les comportements qui valorisent les bonnes pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et contribuent à prévenir la malnutrition.
  - Les populations (femmes et hommes) ciblées bénéficient du renforcement des capacités dont dispose le Gouvernement pour mener des activités d'éducation nutritionnelle et de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, ce qui permet d'améliorer leur état nutritionnel et leur santé.

### **Activité essentielle**

*Activité 2: Donner aux enfants ainsi qu'aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes accès à des aliments nutritifs et à des filets de sécurité pour traiter la malnutrition et prévenir le retard de croissance et aider les services sanitaires du Bénin à mener des activités axées sur l'éducation et le changement visant à faire évoluer les relations femmes-hommes et les comportements*

85. Le PAM collaborera avec l'UNICEF pour renforcer la capacité des organismes publics à gérer et à mettre en œuvre des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle fondés sur des approches communautaires et inclusives.
86. Cette activité permettra de s'attaquer aux causes immédiates de la malnutrition aiguë avant que celle-ci ne devienne une menace vitale, réduisant ainsi les coûts humains et financiers. Le PAM effectuera un dépistage des problèmes nutritionnels dans toutes les zones ciblées. Si les fonds le permettent, il procédera initialement à une enquête SMART<sup>45</sup> afin d'évaluer l'état nutritionnel de la population et d'établir une base de référence, à l'issue de laquelle les enfants et les filles et les femmes enceintes ou allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée seront orientés vers les centres de récupération nutritionnelle. Des informations

<sup>45</sup> Suivi et évaluation normalisés des phases de secours et de transition.

en matière de nutrition tenant compte de la problématique femmes-hommes seront communiquées dans les centres de récupération nutritionnelle. L'impact de l'activité sera mesuré à la fin du PSP.

87. Une approche intégrée sera mise en œuvre en matière de prévention et de traitement de la malnutrition, y compris un programme de supplémentation alimentaire ciblée pour traiter la malnutrition, une supplémentation alimentaire généralisée pour prévenir la malnutrition, et l'iodation du sel, la biofortification des aliments locaux et l'accès à des aliments sûrs et nutritifs pour réduire les carences en micronutriments.
88. Les activités nutritionnelles viseront essentiellement à faciliter les programmes nationaux de lutte contre la faim et la malnutrition. Elles favoriseront les interventions spécifiquement axées sur la nutrition, le traitement de la malnutrition aiguë et la prévention de toutes les formes de la dénutrition chez les populations vulnérables sur le plan nutritionnel, notamment les enfants de 6 à 59 mois, les adolescents ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes. En outre, en partenariat avec le Ministère de la santé et le Conseil de l'alimentation et de la nutrition, des séances de communication visant à faire évoluer la société et les comportements tenant compte de la problématique femmes-hommes seront organisées à l'intention des adolescentes, des mères et autres personnes s'occupant des enfants pour les sensibiliser et promouvoir les bonnes pratiques de nutrition et d'hygiène. Ces activités permettront de couvrir les besoins nutritionnels et les soins pendant la grossesse, l'alimentation complémentaire des jeunes enfants après la période d'allaitement maternel exclusif, l'hygiène personnelle, la planification familiale et d'autres compétences pratiques connexes. Des recherches formatives seront menées avec l'appui du Siège et du bureau régional afin de s'assurer que les matériels, outils et approches sont adaptés au contexte.

***Effet direct stratégique 3: D'ici à 2023, les institutions nationales et locales disposent de capacités accrues et de systèmes inclusifs plus efficaces pour atteindre l'objectif de développement durable 2, notamment en matière de repas scolaires intégrés et de sécurité alimentaire***

89. L'activité 3 au titre de l'effet direct stratégique 3 contribuera à la réalisation de l'ODD 17 par le renforcement des capacités en vue de définir et d'institutionnaliser le programme national de repas scolaires et de faciliter le transfert progressif des responsabilités au Gouvernement. Le modèle, les outils et les processus élaborés dans le cadre de cet effet direct bénéficieront de la mise en œuvre de l'activité relevant de l'effet direct stratégique 1 (résultat stratégique 1), ces deux effets directs étant interdépendants. Si les repas scolaires sont au cœur du PSP, la préparation aux situations d'urgence et le suivi de la sécurité alimentaire font également partie de l'ensemble de mesures que le bureau de pays continuera à peaufiner pendant la mise en œuvre.

***Domaine d'action privilégié***

90. Les interventions menées au titre de cet effet direct stratégique s'attaquent aux causes profondes et visent à renforcer la capacité à long terme des institutions aux niveaux national et régional de mettre en œuvre le PNASI et de gérer la préparation aux situations d'urgence de manière autonome (cible 9 de l'ODD 17).

***Produits escomptés***

91. Trois produits permettront d'obtenir l'effet direct attendu:
  - Les écoliers bénéficient des capacités renforcées dont disposent les institutions nationales pour mettre en œuvre efficacement un programme national intégré de repas scolaires peu coûteux, renforcé, inclusif et pérenne qui tient compte de la problématique femmes-hommes et garantit l'accès à la nourriture.

- Les écoliers bénéficient de l'appui fourni aux institutions nationales pour aider celles-ci à élaborer une législation en matière d'alimentation scolaire qui permette de subvenir de manière équitable à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels.
- Les populations vulnérables (femmes et hommes) bénéficient des capacités renforcées dont disposent les autorités nationales et locales pour gérer les systèmes d'alerte rapide, de sécurité alimentaire et de suivi et améliorer ainsi équitablement l'accès de ces populations à la nourriture et leur résilience.

### **Activité essentielle**

*Activité 3: Fournir aux institutions locales et nationales une assistance technique et un appui à l'élaboration des politiques, notamment grâce à la coopération Sud-Sud, en matière d'alimentation scolaire tenant compte de la problématique femmes-hommes, de sécurité alimentaire et de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence*

92. Un plan de renforcement des capacités sera établi d'ici la fin de 2019 en vue de sa mise en œuvre à partir de 2020. En collaboration avec les interlocuteurs gouvernementaux, des interventions de renforcement des capacités seront conçues et développées en consultation avec les partenaires d'exécution et les organismes des Nations Unies. Le plan sera conçu de manière à concourir aux effets directs stratégiques 1 et 2.
93. Le plan de renforcement des capacités portera sur les éléments suivants<sup>46</sup>:
  - *Cadre d'action et de réglementation.* L'accent sera mis sur l'intégration de multiples secteurs dans l'alimentation scolaire et sur la prise en compte effective de la nutrition dans les repas scolaires.
  - *Mandat institutionnel et coordination.* Les éléments de la future structure de gouvernance pérenne pour l'alimentation scolaire et les organes de coordination représentatifs et inclusifs à différents échelons de décentralisation dotés d'un mandat clair seront définis.
  - *Conception et mise en œuvre du programme.* Des systèmes et des outils seront mis au point en vue de permettre l'exécution efficace, équitable, efficiente et transparente des tâches assignées. Le PAM se reposera progressivement sur les futures structures nationales pour la mise en œuvre du programme et réduira petit à petit son propre rôle d'exécutant.
  - *Rôle des acteurs non étatiques.* La participation des communautés au suivi du programme et un éventuel mécanisme parallèle de retour d'information seront renforcés. Les institutions universitaires ou de recherche nationales seront régulièrement invitées à étudier l'impact de l'alimentation scolaire ou les effets de certaines composantes du programme.
94. Le PAM veillera à ce que les besoins en capacités des intervenants soient recensés et validés par les parties prenantes institutionnelles, les homologues et les autres organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF, l'OMS et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

### **3.3 Stratégies en matière de transition et de retrait**

95. Le PSP prévoit l'élaboration d'une stratégie de retrait. Une fois que le modèle national d'alimentation scolaire aura été défini dans les premières phases de la mise en œuvre, le PAM l'élargira progressivement pour que tous les acteurs se familiarisent avec ce modèle et pour faciliter le transfert éventuel du PNASI aux acteurs nationaux. La stratégie de retrait

<sup>46</sup> Cette section sur le renforcement des capacités s'inspire de la feuille de route intitulée *Roadmap for the integrated National School Feeding Programme in Benin*, novembre 2018, projet 1, annexe 1. Non disponible en ligne à l'heure actuelle.

consistera notamment à intégrer les 620 écoles actuellement soutenues par le PAM dans le PNASI, en commençant par les 50 écoles retenues dans le cadre des projets pilotes "École d'excellence".

96. La stratégie du PAM comprendra les étapes décisives suivantes:
- élaboration et mise en œuvre du plan de renforcement des capacités;
  - élaboration d'une stratégie nationale d'alimentation scolaire;
  - passage à un modèle national d'alimentation scolaire;
  - amplification des activités en s'appuyant sur les structures nationales;
  - passage progressif du rôle d'exécutant à un rôle consultatif.
97. En outre, au cours des premières années de mise en œuvre, le PAM s'emploiera avec le Gouvernement à établir des critères de qualité permettant de transférer le programme et de déterminer les réalisations au stade du retrait/validation. L'outil SABER-SF servira à mesurer le degré de préparation requis avant de recommander un plan de transfert. Sachant que la promotion de l'égalité des sexes est indispensable pour assurer la pérennité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la stratégie du PAM devra tenir compte de la problématique femmes-hommes.
98. Conformément à l'objectif global de transfert des solutions au problème de la faim convenu avec le Gouvernement, le PAM passera d'un rôle d'exécutant direct du programme de repas scolaires à celui de catalyseur pour que Gouvernement puisse faire du PNASI un tremplin au service du développement local.
99. Le PAM veillera à ce que les processus de suivi et d'évaluation mettent l'accent sur l'apprentissage et le renforcement des capacités, le but étant d'améliorer les opérations et de permettre aux pouvoirs publics de mieux les prendre en main.

## 4. Modalités d'exécution

### 4.1 Analyse des bénéficiaires

<b>Effet direct stratégique</b>	<b>Activité</b>	<b>Filles</b>	<b>Garçons</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
1	1	425 262	541 242	-	-	<b>966 504</b>
2	2	4 656	5 044	1 850	-	<b>11 550</b>
3	3	-	-	415	400	<b>815</b>
<b>Total<sup>a</sup></b>		<b>429 918</b>	<b>546 286</b>	<b>2 265</b>	<b>400</b>	<b>978 869</b>

<sup>a</sup> Hors chevauchement.

100. Sur le nombre total de bénéficiaires directs, 44 pour cent sont des filles et 56 pour cent des garçons, la différence étant due au fait que les garçons sont plus nombreux dans les écoles ciblées. Les hommes et les femmes adultes ne représentent que 0,3 pour cent des bénéficiaires directs. L'effet direct stratégique 1 compte de loin la plus grande proportion de bénéficiaires directs, soit 98,7 pour cent, puis les effets directs stratégiques 2 et 3, avec respectivement 1,2 pour cent et 0,1 pour cent.

101. Les écoles seront ciblées selon les critères suivants: les écoles des communautés les plus exposées à l'insécurité alimentaire dont les indicateurs relatifs à l'éducation sont mauvais dans les 12 régions administratives du Bénin (sur la base de l'analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité réalisée en 2017); les écoles situées à proximité du Nigéria et du Togo, pour éviter que les enfants aillent dans les écoles (équipées d'une cantine) se trouvant à l'étranger; les zones dans lesquelles les écoles sont éloignées de plus de 3 kilomètres des ménages les plus proches; et les écoles où le taux de scolarisation est faible (en particulier pour les filles). Les critères de ciblage tiendront compte d'autres facteurs qui influent sur la scolarisation tels que le sexe, l'âge et le handicap.
102. Le PAM vise à améliorer l'apport alimentaire et l'état nutritionnel des enfants, des adolescents et des filles et des femmes enceintes ou allaitantes dans les districts jugés les plus vulnérables sur le plan nutritionnel en se fondant sur les indicateurs socioéconomiques et nutritionnels<sup>47</sup>. En fonction de leur situation nutritionnelle, le PAM ciblera six districts, dont trois sont définis comme étant les zones de convergence des interventions menées au titre du PNUAD.

---

<sup>47</sup> Le contenu du repas scolaire sera revu afin d'optimiser l'apport en nutriments - en particulier en vitamines et minéraux - tout en étudiant de plus près les possibilités d'acheter les produits alimentaires sur place. Le bureau régional et le Siège du PAM apporteront leur soutien.

## 4.2 Transferts

### Transferts de produits alimentaires et transferts de type monétaire

TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ										
	Effet direct stratégique 1			Effet direct stratégique 2				Effet direct stratégique 3		
	Activité 1			Activité 2				Activité 3		
Type de bénéficiaire	Écoliers du primaire			Enfants âgés de 6 à 23 mois	Enfants âgés de 6 à 59 mois	Filles et femmes enceintes ou allaitantes	Adolescents	Ménages vulnérables	Institutions locales	Institutions nationales
Modalité	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Renforcement des capacités	Produits alimentaires				Renforcement des capacités		
Maïs	75						450			
Riz	75									
Légumes secs	15						60			
Pois cassés	15									
Huile	10					25	25			
Sel	3						5			
SuperCereal (avec sucre)						250	50			
SuperCereal Plus				200						
Plumpy'Sup					100					
Total kcal/jour	745			787	500	939	2 234			
% kcal d'origine protéique	12			17	10	16	10,6			
Transferts de type monétaire (dollars/personne/jour)		0,098883								
Nombre de jours d'alimentation par an	175			180	90	270	15			

<b>TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR</b>		
<b>Produits alimentaires/ transferts de type monétaire</b>	<b>Total (en tonnes)</b>	<b>Total (en dollars)</b>
Céréales	76 418	40 899 996
Légumes secs	15 280	12 278 949
Huiles et matières grasses	5 152	5 498 577
Aliments composés et mélanges	1 578	1 918 935
Autres	1 528	255 280
<b>Total (produits alimentaires)</b>	<b>99 957</b>	<b>60 851 738</b>
Transferts de type monétaire (y compris bons-produits)		5 743 328
<b>Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)</b>	<b>99 957</b>	<b>66 595 066</b>

103. Le maïs et les haricots riches en calories seront achetés sur place afin de stimuler l'économie locale. Le riz restera un aliment de l'assortiment utilisé dans l'alimentation scolaire. Les rations destinées à l'alimentation scolaire sont composées en fonction des normes du PAM, du déficit de consommation alimentaire et des habitudes des communautés. Les modalités de transfert, les préférences, la protection, les facteurs de risque et les facteurs saisonniers, le rapport coût-efficacité et l'évolution des prix seront évalués, et ce, en procédant en outre à une analyse ventilée par sexe et par âge. Des espèces et des bons seront utilisés dans le cadre des transferts de type monétaire. Le choix des modalités de transfert sera déterminé par les principes d'efficacité, d'efficience, d'économie et de sécurité. La valeur des transferts est établie en fonction d'un assortiment alimentaire conçu pour répondre aux besoins nutritionnels et aux habitudes et préférences alimentaires locales, évalué aux prix moyens du marché.
104. Les personnes vulnérables sur le plan nutritionnel, y compris les enfants de moins de 5 ans, les adolescents, ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée recevront une supplémentation alimentaire ciblée et les enfants âgés de 6 à 23 mois une supplémentation alimentaire généralisée, tandis que les personnes s'occupant d'enfants orientés vers le traitement de la malnutrition aiguë sévère recevront des rations alimentaires. Au cours de la mise en œuvre du programme, le PAM évaluera en collaboration avec le Gouvernement la possibilité de fournir des bons aux aidants, et les décisions seront fondées sur des analyses ventilées par sexe et par âge (pour éviter tout préjudice, être équitable et contribuer potentiellement aux effets directs favorisant l'autonomie).

#### **4.3 Chaîne d'approvisionnement**

105. Le PAM s'efforcera régulièrement de résoudre les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement (opérations portuaires, transit, douanes, achats locaux, transport, stockage, contrôle de la qualité, distributions de vivres) et d'améliorer son rapport coût-efficacité en réalisant des économies en matière d'approvisionnement et de planification.
106. Le PAM utilisera les transferts de vivres et les transferts de type monétaire au titre des effets directs stratégiques 1 et 2 pour améliorer l'accès des ménages à l'alimentation et promouvoir des moyens d'existence profitant équitablement aux femmes et aux hommes.

Les produits alimentaires seront achetés soit auprès de fournisseurs locaux et régionaux soit au moyen du Mécanisme de gestion globale des vivres du PAM afin de réduire autant que possible les retards et pertes après récolte, sinon, sur les marchés internationaux, le cas échéant. Le PAM signera des accords avec des commerçants, y compris d'anciens bénéficiaires, pour garantir aux bénéficiaires des transferts de type monétaire la disponibilité d'aliments et pour dynamiser les marchés locaux. D'autres modalités de transfert seront étudiées et utilisées si nécessaire.

107. Le PAM renforcera les capacités du Gouvernement en matière d'achats et d'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, notamment par l'élaboration d'un manuel des opérations d'achat et la formation à la gestion des stocks et des entrepôts, afin que des normes élevées de qualité alimentaire demeurent un objectif commun pour l'approvisionnement régulier des cantines scolaires. Les capacités du personnel en matière d'études de marché, de procédures d'achat, de vérification des antécédents des fournisseurs et de mise à jour des fichiers de fournisseurs et de consultants du PAM seront renforcées.
108. Le recours à la modalité des transferts d'espèces ou de bons dépendra du fonctionnement du marché, des systèmes mobiles de transfert d'argent et des analyses par sexe et par âge. Le PAM utilisera les systèmes de transfert d'argent par téléphone portable pour accroître sa capacité d'exécution au niveau national lorsque la technologie en la matière, la connaissance de l'outil, la capacité technique et le réseau le permettront. L'efficacité opérationnelle du PAM sera renforcée par des mécanismes d'exécution sophistiqués, une certaine flexibilité et une infrastructure adéquate. Le PAM s'associera à la société de télécommunications MTN et à d'autres organismes des Nations Unies afin d'exploiter leurs moyens technologiques pour les transferts d'argent par téléphone portable.

#### **4.4 Capacité du bureau de pays et profil du personnel**

109. Afin de garantir l'état de préparation organisationnelle, le bureau de pays obtiendra l'adhésion et l'engagement total de ses employés en veillant à ce qu'ils soient suffisamment informés grâce à des systèmes de communication efficaces et inclusifs.
110. La structure organisationnelle du bureau de pays fait actuellement l'objet d'un examen pour veiller à ce qu'elle réponde aux objectifs du PSP, y compris la dotation en personnel nécessaire pour obtenir les effets directs stratégiques et mettre en œuvre les activités correspondantes. Étant donné qu'il existe sur place une main-d'œuvre dotée des qualifications et compétences techniques requises, le bureau de pays recrutera la majeure partie du personnel requis sur le marché du travail local, et engagera des experts internationaux pour combler les besoins à court terme ou se doter des compétences techniques spécifiques qui ne sont pas disponibles localement (par exemple, dans les systèmes alimentaires, les technologies alimentaires, l'analyse et le développement des chaînes de valeur ou la vérification de la conformité). Le bureau de pays optimisera le recours aux missions techniques et à l'appui fourni par les experts du bureau régional et du Siège pour la réalisation des objectifs du PSP.
111. L'examen de la structure du bureau de pays contribuera également à la réalisation des objectifs du bureau de pays en matière de parité des sexes et garantira la bonne application des modalités contractuelles existantes.
112. Le développement des compétences et des capacités du personnel restera une priorité pour le bureau de pays; une stratégie d'apprentissage et de perfectionnement sera mise en place et suivie afin d'améliorer la qualité des services et les prestations professionnelles.
113. Les lacunes relevées à la suite de l'examen organisationnel seront comblées par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de détection et de recrutement des talents. Le PAM dispose d'un bureau principal à Cotonou et d'un bureau auxiliaire à Parakou, et environ 18 pour cent du personnel du bureau de pays, qui compte 48 fonctionnaires,

couvrent la région nord dans quatre départements administratifs. Compte tenu de l'élargissement progressif de la couverture du programme et de l'extension du programme intégré d'alimentation scolaire, le PAM prévoit d'ouvrir deux autres antennes locales à Bohicon et Natitingou.

114. Le PAM définira de nouvelles fonctions et responsabilités afin d'optimiser les talents de son personnel et d'assurer la réalisation des effets directs stratégiques. Il négociera avec le Gouvernement la mise en place d'une équipe composée d'institutions gouvernementales compétentes pour un programme de jumelage dans le cadre d'une stratégie de retrait.

#### **4.5 Partenariats**

115. Le PAM coopèrera et se concertera avec le Gouvernement aux niveaux national et régional, et s'emploiera avec les autorités locales à renforcer leur capacité de coordination et de planification. Le PAM continuera de travailler avec la Direction de l'alimentation scolaire et le Ministère des enseignements maternel et primaire, le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, le Ministère de la santé et le Ministère d'État chargé du plan et du développement afin d'assurer la pérennité d'un programme d'alimentation scolaire qui stimule la production locale.
116. Le PAM établira un partenariat avec la Banque mondiale afin de renforcer des approches de programmation qui se renforcent mutuellement et de réduire encore les risques liés à l'exécution des programmes en cernant les problèmes communs et en sensibilisant davantage les parties prenantes. Il développe également ses relations avec la Banque africaine de développement, l'objectif étant d'examiner les liens entre la productivité des petits exploitants et les systèmes alimentaires durables, et étudiera la possibilité d'établir de nouveaux partenariats avec d'autres institutions et organismes coopérants et avec le secteur privé en ce qui concerne les résultats fondés sur l'impact et les données probantes.
117. Le PAM collaborera avec des organismes des Nations Unies tels que l'UNICEF, la FAO, le Fonds international de développement agricole et l'Organisation internationale du Travail, ainsi qu'avec le FNUAP et le PNUD, pour assurer une complémentarité et une synergie dans les domaines suivants: agriculture, nutrition, alimentation scolaire intégrée, communication visant à faire évoluer les comportements, santé sexuelle et reproductive, moyens d'existence, résilience et emplois des jeunes.
118. Le bureau de pays poursuivra son partenariat avec le Centre d'excellence du PAM pour la lutte contre la faim au Brésil et continuera de tirer parti du projet "Beyond Cotton" dans le but de favoriser les liens avec les repas scolaires dans le pays. Ce projet, mis en œuvre dans le cadre d'un récent partenariat entre le PAM, le Brésil et le Bénin, soutient les petits exploitants agricoles et les institutions publiques et permet d'ajouter de la valeur aux produits du coton grâce à la coopération Sud-Sud.
119. Des partenariats seront également établis avec des ONG, des organisations de la société civile (y compris des entités gouvernementales, telles que les centres de promotion sociale qui se consacrent aux questions familiales et à l'autonomisation des femmes), des réseaux professionnels de petits exploitants et d'autres partenaires, notamment en ce qui concerne les engagements, compétences et capacités en matière d'égalité des sexes, pour favoriser un changement porteur de transformations.
120. Le PAM facilitera les partenariats public-privé et poursuivra sa collaboration avec des entreprises à vocation sociale, par exemple dans le domaine de la réduction des pertes après récolte, afin de tirer parti des compétences spécialisées et du potentiel d'innovation dans le cadre d'une approche de l'agriculture et de l'appui aux marchés axée sur la demande.

## **5. Gestion de la performance et évaluation**

### **5.1 Modalités de suivi et d'évaluation**

121. Le bureau de pays a mis en place un plan de suivi, d'examen et d'évaluation. Les systèmes de suivi et d'évaluation du PAM seront alignés sur la stratégie régionale de suivi et d'évaluation et adaptés à la problématique femmes-hommes, tout en tenant compte de la cartographie des besoins et du renforcement des capacités du pays. Dans le cadre d'un engagement conjoint pris au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les organismes ayant leur siège à Rome aideront le Gouvernement à évaluer sa position stratégique, sa complémentarité et la cohérence de ses politiques et de ses programmes. Des modes opératoires normalisés sont en place pour répertorier les fonctions et les responsabilités des bureaux de pays et des bureaux auxiliaires. L'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace est pleinement opérationnel, et des formations sont en cours pour aider le personnel à utiliser cet outil plus efficacement.
122. Le bureau de pays prévoit de mener des évaluations et des examens du PSP. En 2021, il entreprendra un examen à mi-parcours, conformément aux prescriptions institutionnelles en matière de suivi et d'évaluation, qui contribuera à l'évaluation du PNUAD. Les examens thématiques, y compris les examens propres à des donateurs en particulier, porteront sur les lacunes dans les connaissances et les enseignements tirés de certaines activités menées dans le cadre du PSP.
123. En 2021, le bureau de pays commanditera une évaluation décentralisée conjointe PAM/Gouvernement du Bénin du PNASI pour répondre aux besoins en matière d'apprentissage et de responsabilisation et faire suite à l'évaluation à mi-parcours qui aura lieu en 2019.
124. En 2022, le PSP sera soumis à une évaluation indépendante gérée par le Bureau de l'évaluation du PAM; cette évaluation répondra aux besoins en matière d'obligation redditionnelle s'agissant de la performance et des résultats de l'ensemble du portefeuille d'activités du PAM et éclairera l'orientation stratégique future des programmes. Le PAM investira dans le renforcement des capacités de ses partenaires en matière de collecte et d'analyse des données au moyen de formations à l'utilisation de nouveaux outils tels que l'outil de collecte et d'analyse des données utilisant la téléphonie mobile, un système numérique efficace de collecte de données dont se sert déjà le bureau de pays. Pour assurer la qualité des données, toutes les données, des ensembles de données bruts aux valeurs des indicateurs, seront stockées dans un serveur interne du PAM, qui se trouvera à un endroit unique accessible aux utilisateurs régionaux et nationaux aux fins de validation, de regroupement et d'analyse.

### **5.2 Gestion des risques**

#### ***Risques stratégiques***

125. Les chocs climatiques et la malnutrition sont susceptibles d'accentuer la situation de vulnérabilité actuelle, notamment dans les régions du nord du pays. Pour atténuer ces risques, le PSP met l'accent sur le renforcement de la résilience à long terme, et aide les pouvoirs publics à mettre en place des systèmes d'alerte rapide efficaces.
126. L'avancée lente mais constante des groupes djihadistes du Sahel (y compris du Mali et du Burkina Faso) constitue une menace pour le Bénin.

127. Le manque de coordination entre les ministères d'exécution pourrait avoir une incidence sur l'approche intégrée de l'alimentation scolaire utilisant la production locale et, partant, sur la réussite du PSP. Pour atténuer ces risques, le PAM renforcera son travail de renforcement des capacités du Gouvernement afin d'améliorer la coordination et la collaboration entre les ministères concernés, qui bénéficieront de contributions techniques, de compétences spécialisées et d'un appui.

### **Risques programmatiques**

128. Les principaux risques programmatiques sont l'incapacité de réaliser un changement porteur de transformations pour les communautés et les bénéficiaires ciblés en raison d'un manque d'intégration des activités, d'une réticence face à l'approche propre à faire évoluer les relations entre les sexes et de l'incapacité d'assurer un niveau adéquat d'exécution des activités lors du transfert de la gestion des opérations au Gouvernement. Le PAM s'appuiera sur les enseignements tirés de l'expérience pour que les résultats du programme continuent de profiter aux communautés et aux bénéficiaires, même après le transfert des responsabilités au Gouvernement. Le PAM conclura en outre un accord opérationnel avec le Gouvernement pour définir les attentes communes; les plans de renforcement des capacités prévoient des produits et des étapes clairement définis.

### **Risques institutionnels**

129. Le principal risque institutionnel est celui de l'atteinte à la réputation, le PAM étant considéré comme un partenaire privilégié pour appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre et l'expansion du PNASI. Afin d'éviter ce risque et de tenir les promesses faites dans le cadre du PSP, le PAM mettra en œuvre des mesures d'atténuation pour respecter les procédures opérationnelles et le calendrier des opérations, veiller à ce que des produits de bonne qualité soient distribués, assurer un suivi efficace et efficient des opérations et instaurer des mesures de lutte efficaces contre le détournement des produits alimentaires, la fraude et les abus à l'encontre des bénéficiaires. En outre, les contrôles internes et externes et les processus d'apprentissage seront renforcés dans le cadre de procédures efficaces de gestion des risques.

## **6. Des ressources axées sur les résultats**

### **6.1 Budget de portefeuille de pays**

<b>TABLEAU 4: BUDGET DE PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)</b>						
<b>Effet direct stratégique</b>	<b>Année 1 2019</b>	<b>Année 2 2020</b>	<b>Année 3 2021</b>	<b>Année 4 2022</b>	<b>Année 5 20203</b>	<b>Total</b>
1	11 023 262	28 310 437	29 699 694	30 766 667	23 383 603	<b>123 183 663</b>
2	689 583	794 772	811 317	816 732	814 161	<b>3 926 566</b>
3	353 014	534 712	510 514	517 902	449 719	<b>2 365 861</b>
<b>Total</b>	<b>12 065 860</b>	<b>29 639 922</b>	<b>31 021 524</b>	<b>32 101 301</b>	<b>24 647 484</b>	<b>129 476 091</b>

### **6.2 Perspectives de financement**

130. Le budget de ce PSP quinquennal (2019–2023) s'élève à 129 476 091 dollars pour les trois effets directs stratégiques, soit une moyenne annuelle de 25 895 218 dollars. Le Gouvernement a déjà engagé 110 millions de dollars, ce qui représente 85 pour cent des fonds requis, selon les estimations. Des ressources suffisantes seront allouées pour permettre la mise en œuvre d'activités visant à promouvoir l'égalité de genre dans le cadre de chacune des activités du PSP. Les modifications ou l'augmentation du nombre des

activités feront l'objet de révisions du PSP et du budget de portefeuille de pays. Le PAM recherchera de nouvelles sources de financement et le Gouvernement élaborera une stratégie visant à mobiliser conjointement des ressources avec le PAM auprès des donateurs et du secteur privé afin de combler les déficits de financement.

### **6.3 Stratégie de mobilisation des ressources**

131. La stratégie de mobilisation des ressources pour le Bénin vise à placer le PAM au rang des partenaires de choix pour lutter contre la faim et appuyer la réalisation des ODD dans le pays. La stratégie sera étroitement liée au PSP, qui sera un volet fondamental pour son exécution et son impact. Toutefois, la question du choix entre accroître la quantité et la qualité du contenu des assortiments alimentaires et augmenter le nombre d'assortiments distribués est étroitement liée au financement. Le PAM poursuivra le dialogue avec ses partenaires fournisseurs de ressources et s'assurera de leur participation afin d'obtenir des avantages plus tangibles pour la communauté tout en élargissant parallèlement la couverture du programme.
132. La viabilité d'un programme d'alimentation scolaire dépend de la pérennisation de son financement. Le PAM s'emploiera avec le Gouvernement à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources qui privilégiera le financement à long terme du programme de repas scolaires dans la stratégie nationale de développement et les plans d'investissement. En outre, le PAM diversifiera sa base de donateurs en les recensant afin de déterminer les possibilités de financement existantes et nouvelles que lui offrent les nouvelles sources de financement, notamment auprès du secteur privé. Le PAM recherchera auprès de donateurs potentiels des financements pluriannuels pour mener des activités de supplémentation alimentaire et d'alimentation d'appoint visant à améliorer la qualité de l'alimentation scolaire. Il sera nécessaire de hiérarchiser davantage les priorités budgétaires pour générer des avantages supplémentaires (santé, agriculture et protection sociale).

## ANNEXE I

## CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LE BÉNIN (2019-2023)

**But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro**

**Objectif stratégique 1: Éliminer la faim en préservant l'accès à l'alimentation**

**Résultat stratégique 1: Chacun a accès à la nourriture**

**Effet direct stratégique 1: Les populations vulnérables, y compris les enfants d'âge scolaire, ont accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante et aux services sociaux de base tout au long de l'année**

Catégorie d'effet direct correspondante:  
maintien/amélioration de l'accès des individus et  
des ménages à une alimentation suffisante

Tient compte de la  
nutrition

Domaine d'action privilégié: causes profondes

### Hypothèses

Les ressources nécessaires sont disponibles

Les zones dans lesquelles les projets seront exécutés sont accessibles et sûres

Les partenaires coopérants ont des bonnes capacités d'absorption

Des services et articles complémentaires (soins de santé, approvisionnement en eau, services d'assainissement, d'hygiène, potagers scolaires, services de protection, articles non alimentaires, entre autres) sont mis à disposition par le Gouvernement du Bénin, d'autres organismes des Nations Unies et des ONG

La qualité de l'enseignement et des infrastructures scolaires est acceptable.

Il existe une certaine rotation du personnel des institutions gouvernementales nationales et infranationales

Les communautés sont au courant de l'intervention et la soutiennent.

Des ressources suffisantes sont affectées au programme d'alimentation scolaire.

**Indicateurs d'effet direct**

Taux de fréquentation scolaire

Taux de scolarisation

Ratio filles/garçons

Taux de passage en classe supérieure

Taux de poursuite des études/taux d'abandon des études (nouveau)

**Activités et produits****1. Fournir des programmes de repas scolaires intégrés, inclusifs et contribuant à transformer les relations entre les sexes dans les communautés ciblées en utilisant et en stimulant la production locale (repas scolaires)**

Les écoliers et leurs familles et les communautés locales bénéficient des activités de renforcement des capacités tenant compte de la problématique femmes-hommes destinées aux comités de gestion des repas scolaires intégrés, ce qui améliore les effets directs en matière de nutrition, de santé et d'hygiène (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les petits exploitants (hommes et femmes étant traités sur un pied d'égalité) ont un meilleur accès aux marchés et à l'information en rapport avec l'alimentation scolaire intégrée, ce qui améliore leurs moyens d'existence (F: Achats effectués auprès de petits exploitants)

Les écoliers ciblés (filles et garçons étant traités sur un pied d'égalité) reçoivent des repas nutritifs en quantité suffisante et en temps voulu chaque jour d'école, y compris des aliments produits par des petits exploitants, qui permettent de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels et d'améliorer les taux de scolarisation et de poursuite des études (A: Ressources transférées)

Les écoliers ciblés (filles et garçons étant traités sur un pied d'égalité) reçoivent des repas nutritifs en quantité suffisante et en temps voulu chaque jour d'école, y compris des aliments produits par des petits exploitants, qui permettent de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels et d'améliorer les taux de scolarisation et de poursuite des études (N\*: Alimentation scolaire assurée)

**Objectif stratégique 2: Améliorer la nutrition****Résultat stratégique 2: Personne ne souffre de malnutrition**

**Effet direct stratégique 2: D'ici à 2023, l'état nutritionnel des populations vulnérables, y compris des enfants de moins de 5 ans, des adolescents et des filles et des femmes enceintes ou allaitantes dans les zones ciblées, s'améliore conformément aux objectifs nationaux**

Catégorie d'effet direct correspondante:  
amélioration de la consommation de produits alimentaires de qualité et riches en nutriments chez les personnes ciblées

Domaine d'action privilégié: Causes profondes

**Hypothèses**

Aucune épidémie de maladies transmissibles n'éclate dans les zones d'intervention du programme

La filière alimentaire et le financement demeurent sains tout au long de l'année

D'autres articles non alimentaires et services complémentaires sont fournis par d'autres partenaires (Gouvernement du Bénin, autres organismes des Nations Unies et ONG)

Les communautés sont au courant de l'intervention et la soutiennent.

Les capacités des centres de prise en charge des enfants et des centres de traitement thérapeutique sont suffisamment renforcées.

**Indicateurs d'effet direct**

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon du traitement

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire – femmes

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

## Activités et produits

### **2. Donner aux enfants ainsi qu'aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes accès à des aliments nutritifs et à des filets de sécurité pour traiter la malnutrition et prévenir le retard de croissance et aider les services sanitaires du Bénin à mener des activités axées sur l'éducation et le changement visant à faire évoluer les relations femmes-hommes et les comportements (Traitement nutritionnel)**

Les aidants (hommes et femmes), les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les adolescents bénéficient d'activités de communication et de sensibilisation visant à faire évoluer la société et les comportements qui valorisent les bonnes pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et contribuent à prévenir la malnutrition (E\*: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements exécutées)

Les enfants de 6 à 59 mois, ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée dans les zones ciblées reçoivent des aliments nutritifs spécialisés et bénéficient de conseils destinés à améliorer leur état nutritionnel (A: Ressources transférées)

Les enfants de 6 à 59 mois, ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée dans les zones ciblées reçoivent des aliments nutritifs spécialisés et bénéficient de conseils destinés à améliorer leur état nutritionnel (B: Aliments nutritifs fournis)

Les enfants de 6 à 23 mois (filles et garçons), les adolescents, ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes ciblés reçoivent des aliments nutritifs et des compléments qui permettent de prévenir la malnutrition (A: Ressources transférées)

Les enfants de 6 à 23 mois (filles et garçons), les adolescents, ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes ciblés reçoivent des aliments nutritifs et des compléments qui permettent de prévenir la malnutrition (B: Aliments nutritifs fournis)

Les populations (femmes et hommes) ciblées bénéficient du renforcement des capacités dont dispose le Gouvernement pour mener des activités d'éducation nutritionnelle et de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, ce qui permet d'améliorer leur état nutritionnel et leur santé (E\*: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements exécutées)

### **But stratégique 2: Nouer des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD**

#### **Objectif stratégique 4: Appuyer la mise en œuvre des ODD**

#### **Résultat stratégique 5: Les pays en développement ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD**

**Effet direct stratégique 3: D'ici à 2023, les institutions nationales et locales disposent de capacités accrues et de systèmes inclusifs plus efficaces pour atteindre l'objectif de développement durable 2, notamment en matière de repas scolaires intégrés et de sécurité alimentaire**

Catégorie d'effet direct correspondante: Renforcement de la capacité des institutions et systèmes publics et privés, y compris les intervenants locaux, à recenser, cibler et secourir les populations en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité sur le plan nutritionnel

Domaine d'action privilégié: Causes profondes

## Hypothèses

Les ressources nécessaires sont disponibles

## Indicateurs d'effet direct

Indice des capacités de préparation aux situations d'urgence

Nombre de politiques, de programmes et de composantes de systèmes portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition améliorés dans le pays grâce aux activités menées par le PAM en matière de renforcement des capacités (nouveau)

Capacité nationale de mener des programmes d'alimentation scolaire utilisant la méthode SABER (nouveau)

## Activités et produits

### **3. Fournir aux institutions locales et nationales une assistance technique et un appui à l'élaboration des politiques, notamment grâce à la coopération Sud-Sud, en matière d'alimentation scolaire tenant compte de la problématique femmes-hommes, de sécurité alimentaire et de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence (Renforcement des capacités institutionnelles)**

Les écoliers bénéficient des capacités renforcées dont disposent les institutions nationales pour mettre en œuvre efficacement un programme national intégré de repas scolaires peu coûteux, renforcé, inclusif et pérenne qui tient compte de la problématique femmes-hommes et garantit l'accès à la nourriture (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les écoliers bénéficient de l'appui fourni aux institutions nationales pour aider celles-ci à élaborer une législation en matière d'alimentation scolaire qui permette de subvenir de manière équitable à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (I: Stratégies de participation à l'élaboration des politiques élaborées/mises en œuvre)

Les écoliers bénéficient de l'appui fourni aux institutions nationales pour aider celles-ci à élaborer une législation en matière d'alimentation scolaire qui permette de subvenir de manière équitable à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (J: Réformes de fond identifiées/ préconisées)

Les écoliers bénéficient de l'appui fourni aux institutions nationales pour aider celles-ci à élaborer une législation en matière d'alimentation scolaire qui permette de subvenir de manière équitable à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (M: Mécanismes de coordination nationaux appuyés)

Les populations vulnérables (femmes et hommes) bénéficient des capacités renforcées dont disposent les autorités nationales et locales pour gérer les systèmes d'alerte rapide, de sécurité alimentaire et de suivi et améliorer ainsi équitablement l'accès de ces populations à la nourriture et leur résilience (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

**But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro****C.1. Les populations touchées sont en mesure de tenir le PAM et ses partenaires comptables pour ce qui est de répondre à leurs besoins alimentaires en tenant compte de leurs avis et de leurs préférences****Résultats transversaux**

C.1.1 Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, quelle est la durée de l'assistance)

C.1.2 Proportion d'activités pour lesquelles les avis donnés en retour par les bénéficiaires sont consignés, analysés et pris en compte pour améliorer les programmes

**C.2. Les populations touchées sont en mesure de bénéficier des programmes du PAM d'une manière qui assure et renforce leur sécurité, leur dignité et leur intégrité****Résultats transversaux**

C.2.2: Proportion de personnes ciblées ayant accès à l'assistance sans rencontrer de problèmes de sécurité (nouveau)

C.2.3: Proportion de personnes ciblées indiquant que les programmes du PAM respectent leur dignité (nouveau)

C.2.4: Proportion de personnes ciblées ayant librement accès aux programmes du PAM (nouveau)

**C.3. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes progressent au sein des populations bénéficiant de l'assistance du PAM****Résultats transversaux**

C.3.1 Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilée par modalité de transfert

C.3.2. Proportion de femmes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire (comités, conseils, équipes, etc.)

C.3.3 Type de transfert (vivres, espèces, bons ou pas de rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe et type d'activité

**C.4. Les communautés ciblées tirent profit des programmes du PAM sans que cela nuise à l'environnement****Résultats transversaux**

C.4.1 Proportion d'activités pour lesquelles les risques écologiques ont été évalués et des mesures d'atténuation définies, selon que de besoin

## ANNEXE II

<b>VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE (en dollars)</b>				
	<b>Résultat stratégique 1, cible 1 de l'ODD 2</b>	<b>Résultat stratégique 2, cible 2 de l'ODD 2</b>	<b>Résultat stratégique 5, cible 9 de l'ODD 17</b>	<b>Total</b>
	<b>Effet direct stratégique 1</b>	<b>Effet direct stratégique 2</b>	<b>Effet direct stratégique 3</b>	
Transferts	84 151 006	2 789 964	1 532 020	<b>88 472 991</b>
Mise en œuvre	25 294 958	698 537	570 000	<b>26 563 495</b>
Coûts d'appui directs ajustés	6 219 447	198 415	119 446	<b>6 537 308</b>
<b>Total partiel</b>	<b>115 665 412</b>	<b>3 686 916</b>	<b>2 221 466</b>	<b>121 573 794</b>
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	7 518 252	239 650	144 395	<b>7 902 297</b>
<b>Total</b>	<b>123 183 663</b>	<b>3 926 566</b>	<b>2 365 861</b>	<b>129 476 091</b>

## Liste des sigles utilisés dans le présent document

COMET	outil des bureaux de pays pour une gestion efficace
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
ODD	objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
PIB	produit intérieur brut
PNASI	Programme national d'alimentation scolaire intégré
PNIASAN	Plan national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSDSA	Plan stratégique de développement du secteur agricole
PSP	plan stratégique de pays
SABER-SF	Approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation appliquée à l'alimentation scolaire
SCOPE	plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts
SMART	suivi et évaluation normalisés des phases de secours et de transition
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance